

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
VILLE SAINT-GABRIEL**

RÈGLEMENT C.V. 547

*Modification du règlement CV. 543 concernant
l'accès au lac Maskinongé et la prévention
d'infestation d'espèces exotiques envahissantes*

ATTENDU les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement ;

ATTENDU QU'UN AVIS DE MOTION et le dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance extraordinaire du 30 juin 2020.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

ARTICLE 1 Le but du présent règlement est de modifier la tarification des droits d'accès des visiteurs du règlement CV. 543.

ARTICLE 2 De modifier les paragraphes B et C de l'Annexe C selon les tarifications suivantes :

**B) TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS SAISONNIERS POUR UN
UTILISATEUR VISITEUR**

MISE À L'EAU (10 HP et plus)	→	200 \$
MOTO-MARINE	→	240 \$
BATEAU DE TYPE "WAKEBOAT"	→	240 \$

**C) TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS JOURNALIERS POUR UN
UTILISATEUR RÉSIDENT**

MISE A L'EAU (10 HP et plus)	→	20 \$
MOTO-MARINE	→	60 \$
WAKEBOAT	→	60 \$

TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS JOURNALIERS POUR UN UTILISATEUR VISITEUR

MISE A L'EAU (10 HP et plus)	→	40 \$
MOTO-MARINE	→	100 \$
WAKEBOAT	→	100 \$

ARTICLE 3 De modifier le formulaire de demande de vignette de l'Annexe B, selon la nouvelle tarification de l'article 2 ;

ANNEXE B
FORMULAIRE DE DEMANDE DE VIGNETTE (amendé)

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur en conformité avec la loi.

**ADOPTÉ À VILLE DE SAINT-GABRIEL
CE XIÈME (6^{ème}) JOUR
DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT (2020).**

Gaétan Gravel, maire

Michel Saint-Laurent
Directeur général et greffier

Avis de motion – Résolution 177-06-2020 – Le 30 juin 2020

Adoption du premier projet de règlement – Résolution 178-06-2020 – Le 30 juin 2020

Adoption du règlement – Résolution 185-07-2020 – Le 6 juillet 2020

Publication de l'avis public d'adoption – Le 7 juillet 2020

Entrée en vigueur – Le 7 juillet 2020